

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 2 JUILLET 2019 À 18 HEURES 30

N° DEL2019_124 : ETUDES DE DIAGNOSTIC ET DE MAÎTRISE D'OEUVRE EN VUE
DE LA RESTAURATION DU PONT-VIEUX À ALBI - PLAN DE FINANCEMENT

L'an deux mille dix neuf, le deux juillet

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 2 juillet 2019 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Madame Delphine DESHAIES-GALINIE

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Fabien LACOSTE, Dominique SANCHEZ, Odile LACAZE, Robert GAUTHIER, Muriel ROQUES-ETIENNE, Sarah LAURENS, Michel FRANQUES, Bruno LAILHEUGUE, Jean-Michel BOUAT, Steve JACKSON, Michèle BARRAU-SARTRES, Frédéric CABROLIER, Pierre DOAT, Eric GUILLAUMIN, Delphine DESHAIES-GALINIE, Gérard POUJADE, Francis SALABERT, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Michel MARTY, Jean-François ROCHEDREUX, Pascal PRAGNERE, Laurence PUJOL, Joëlle VILLENEUVE, Louis BARRET, Yves CHAPRON, Jean ESQUERRE

Membres présents non votants :
Messieurs Philippe GRANIER, Jacques ROUSSEL

Membres excusés : Mesdames, messieurs,
Emmanuelle PIERRY (pouvoir à Francis SALABERT), Dominique MAS (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Naïma MARENGO (pouvoir à Laurence PUJOL), Sylvie BASCOUL-VIALARD (pouvoir à Michel FRANQUES), Geneviève PEREZ (pouvoir à Louis BARRET), Patrick BETEILLE (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Enrico SPATARO (pouvoir à Steve JACKSON), Jacques ROYER (pouvoir à Jean-François ROCHEDREUX), Claude JULIEN (pouvoir à Pierre DOAT), Blandine THUEL (pouvoir à Robert GAUTHIER), Bruno CRUSEL (pouvoir à Jean-Michel BOUAT), Marie-Louise AT (pouvoir à Jean ESQUERRE)

Votants : 41

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 2 JUILLET 2019

N° DEL2019_124 : ETUDES DE DIAGNOSTIC ET DE MAÎTRISE D'OEUVRE EN VUE DE LA RESTAURATION DU PONT-VIEUX À ALBI - PLAN DE FINANCEMENT

Pilote : Maîtrise d'ouvrage et programmation des travaux

Madame Delphine DESHAIES-GALINIE, rapporteur,

Le Pont-Vieux d'Albi, classé monument historique depuis 1921, est l'un des ouvrages emblématiques de la cité épiscopale d'Albi, inscrite au patrimoine mondial de l'humanité en 2010.

Il est propriété de la ville d'Albi. Sa gestion est assurée par la communauté d'agglomération de l'Albigeois depuis le transfert de la compétence voirie opéré en 2010.

En dehors d'interventions ponctuelles de réfection de parapets, les derniers travaux de réparation datent de la période 1974/1982 et ont concerné la stabilisation des parties immergées et des élargissements.

L'ouvrage a fait l'objet de diverses études et inspections régulières :

- en 1993, une étude préalable aux travaux de restauration des parements a été confiée à l'architecte en chef des monuments historiques, Patrice Calvel,
- en 2009, la ville d'Albi alors maître d'ouvrage a piloté une étude en vue de la réalisation d'une inspection visuelle détaillée et de la rédaction d'un descriptif technique des travaux. Cette étude n'a pas été approuvée par les services de l'État, lesquels ont émis diverses observations et demandé des compléments,
- en 2015, la communauté d'agglomération de l'Albigeois a réalisé une inspection détaillée des parties aériennes et immergées du Pont-Vieux. Cette étude a montré que les désordres constatés lors des inspections précédentes s'étaient accentués et qu'il convenait d'entreprendre des travaux sur cet ouvrage.

Consciente de l'importance patrimoniale de cet ouvrage, la communauté d'agglomération de l'Albigeois a décidé d'inscrire la somme de 200 000 € au budget 2019 en vue de conclure un marché de maîtrise d'œuvre devant aboutir à sa restauration.

L'Agglomération a lancé une consultation afin de retenir un architecte du patrimoine pour effectuer les études de restauration de l'ouvrage.

Le marché a été décomposé en trois tranches :

- tranche ferme : étude diagnostic permettant d'évaluer l'état sanitaire de l'ouvrage afin de proposer un phasage des travaux dans le cadre d'un programme pluriannuel,
- tranche optionnelle 1 : études d'avant-projet de l'ouvrage,

- tranche optionnelle 2 : toutes les phases d'études comprenant les études de projet jusqu'à la réception des travaux.

Le groupement retenu pour assurer la maîtrise d'œuvre sera pluridisciplinaire et devra être composé par un architecte du patrimoine, un archéologue du bâti, un économiste, un bureau d'études structure et un éclairagiste.

S'agissant d'un monument majeur du périmètre UNESCO, il est prévu de solliciter l'Etat via la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) pour nous accompagner dans le financement des frais d'études et de travaux de cette opération.

Par ailleurs, l'inscription de cette opération dans le cadre du dispositif culture et patrimoine piloté par la Région Occitanie constitue une opportunité pour l'associer à ce projet.

La DRAC a notifié par courrier du 23 mars 2019 à l'Agglomération sa participation à hauteur de 50% pour les frais du diagnostic (tranche ferme des études).

La Région Occitanie sera sollicitée pour le cofinancement de l'étude lors du dépôt du dossier relatif aux travaux. Les frais d'études seront intégrés de manière rétroactive dans les dépenses éligibles aux aides régionales.

Afin de permettre la mise en œuvre de ces études, je vous propose :

- d'approuver le plan de financement global prévisionnel ci-dessous :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Diagnostic et études de maîtrise d'œuvre pour la restauration du Pont-Vieux	197 500 €	Direction Régionales des Affaires Culturelles (50%)	98 750 €
		Région Occitanie (30%)	59 250 €
		Communauté d'agglomération de l'Albigeois (20%)	39 500 €
TOTAL	197 500 €		197 500 €

- d'approuver le plan de financement partiel ci-dessous concernant la tranche ferme des études de diagnostic pour laquelle une notification de subvention DRAC a été reçue :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Diagnostic et études de maîtrise d'œuvre pour la restauration du Pont-Vieux – tranche ferme	25 000 €	Direction Régionales des Affaires Culturelles (50%)	12 500 €
		Région Occitanie (30%)	7 500 €
		Communauté d'agglomération de l'Albigeois (20%)	5 000 €
TOTAL	25 000 €		25 000 €

- de solliciter les subventions prévues au plan de financement auprès de l'Etat via la DRAC et de la Région Occitanie,

- d'autoriser madame la présidente ou son représentant à procéder à la signature de tout acte y afférent et à accomplir toutes les formalités nécessaires pour cette opération.

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau du 18 juin 2019,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE les plans de financement suivants :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Diagnostic et études de maîtrise d'œuvre pour la restauration du Pont-Vieux	197 500 €	Direction Régionales des Affaires Culturelles (50%)	98 750 €
		Région Occitanie (30%)	59 250 €
		Communauté d'agglomération de l'Albigeois (20%)	39 500 €
TOTAL	197 500 €		197 500 €

Soit en ne considérant que la tranche ferme « Diagnostic » :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Diagnostic et études de maîtrise d'œuvre pour la restauration du Pont-Vieux – tranche ferme	25 000 €	Direction Régionales des Affaires Culturelles (50%)	12 500 €
		Région Occitanie (30%)	7 500 €
		Communauté d'agglomération de l'Albigeois (20%)	5 000 €
TOTAL	25 000 €		25 000 €

SOLLICITE les subventions prévues au plan de financement auprès de la Direction Régionales des Affaires Culturelles et de la Région Occitanie,

AUTORISE madame la présidente ou son représentant à procéder à la signature de tout acte y afférent et à accomplir toutes les formalités nécessaires pour cette opération,

DIT QUE les crédits nécessaires sont prévus au budget général de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

DIT QUE dans le cas où les subventions accordées seraient inférieures au montant sollicité, le plan de financement prévisionnel sera modifié en conséquence et la différence à la charge de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Pour extrait conforme,
 Fait le 2 juillet 2019,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL